

En vigueur
depuis le
14 juin 2023

3-2-1-0.COM

Qu'est-ce qu'un PGMR?

Le PGMR présente, en premier lieu, un portrait de la MRC d'Argenteuil, soit la localisation, la démographie, la vitalité économique, les services offerts à la population, en termes de gestion des matières résiduelles, et bien d'autres éléments.

On y retrouve aussi des orientations, des objectifs et des mesures à mettre en œuvre au cours des 7 prochaines années, et ce, dans le but de:

- Gaspiller et enfouir moins de matières;
- Recycler et composter davantage;
- Responsabiliser les différents acteurs impliqués en gestion des matières résiduelles.

Le PGMR 2023-2030 de la MRC est aussi orienté par différentes cibles gouvernementales, comme le Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation des matières organiques.

Connaissez-vous vos acronymes?

GMR : Gestion des matières résiduelles

3RV : Réduction, réemploi, recyclage, valorisation

CRD : Construction, rénovation et démolition

RDD : Résidus domestiques dangereux

MO : Matière organique

ICI : Industries, commerces et institutions

ISÉ : Information, sensibilisation et éducation

GES : Gaz à effet de serre

Le PGMR 2023-2030 de la MRC d'Argenteuil

4 objectifs régionaux

- 1 Accompagner le secteur des ICI dans une optique d'économie circulaire;
- 2 Optimiser et accroître les services en gestion des matières résiduelles;
- 3 Fournir un encadrement municipal performant et exemplaire;
- 4 Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles.

22 mesures

Telles que :

- Poursuivre la consultation des ICI;
- Poursuivre le déploiement de l'économie circulaire;
- Établir la meilleure structure de gouvernance en gestion des matières résiduelles;
- Stimuler la performance de la collecte de matières recyclables et organiques chez les villégiateurs et les touristes;
- Maintenir une campagne d'ISÉ continue à l'échelle de la MRC;
- Et plusieurs autres!

Cibles gouvernementales

Plan d'action 2019-2024

Réduire à 525 kg

ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant

Recycler et valoriser 70%

des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Recycler 75%

du papier, carton, plastique, verre et métal

Recycler 60%

des matières organiques

Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion des MO sur 100% du territoire d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% des MO visées en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes équivalentes de CO² les émissions de GES en 2030.